



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Restructuration

Question orale n° 1182

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du centre atomique installé à Vaujours. La décision a été prise, il y a plusieurs mois, de transférer le CEA sur le site de Bruyères-le-Chatel, dans l'Essonne. Cette opération permettrait de regrouper différents centres autour du nouveau siège de la direction des applications militaires. Il s'agit de constituer, ainsi, un centre de pointe voué à la recherche théorique, à la conception des expérimentations et à l'information scientifique. Toutefois le problème de l'avenir du site de Vaujours, qui se situe en partie aussi sur la commune de Courtry, reste entier. Il convient, dans le cadre de la mission interministérielle aux restructurations de la défense nationale, de trouver un repreneur susceptible de tirer parti des installations de ce site. Parmi les quelques projets à l'étude, il souhaiterait savoir lequel d'entre eux serait susceptible de recueillir les faveurs de son ministère.

Texte de la réponse

M. le président. M. Charles Cova a présenté une question n° 1182.

La parole est à M. Charles Cova, pour exposer sa question.

M. Charles Cova. Monsieur le ministre de la défense, au début de l'année, la décision a été prise de transférer le centre d'énergie atomique de Vaujours, en Seine-et-Marne à Bruyères-le-Chatel dans l'Essonne. Cette opération permettra de regrouper différents centres autour du nouveau siège de la DAM - la direction des applications militaires. Nous savons que ce redéploiement résulte de l'arrêt définitif des essais nucléaires et de la reorientation de ces activités vers la simulation.

Le 20 mars dernier dans cet hémicycle, lors du débat d'orientation sur la politique de défense, vous avez souligné, monsieur le ministre, que le Gouvernement a le souci de réduire les effets pervers en termes d'emplois et d'aménagement du territoire des restructurations industrielles ou des dispositions d'emprise militaire qui résulteront de la contraction de notre outil de défense. Alors, s'il est vrai que l'opération de regroupement dans l'Essonne permettra de constituer un centre de pointe voué à la recherche théorique, il convient de se préoccuper aussi de l'avenir du centre de Vaujours, situé en partie sur la commune de Courtry dans la septième circonscription de Seine-et-Marne dont je suis l'élu.

Dans le cadre de la mission interministérielle aux restructurations de la défense nationale, il me paraît essentiel de trouver un repreneur, une personne morale, susceptible de tirer le meilleur parti de ce site. Les anciens employés du CEA de Vaujours, qui sont nombreux à habiter à proximité, et les riverains ne comprendraient pas que ce lieu soit abandonné ou détruit. Il semble qu'à l'heure actuelle plusieurs projets soient à l'étude. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer où en sont les travaux sur la nouvelle affectation du CEA de Courtry et nous préciser quel projet recueille les faveurs de votre ministère et aurait le plus de chances d'aboutir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez eu raison de rappeler que l'adaptation de la direction des applications militaires du CEA est une nécessité absolue. C'est d'abord une nécessité stratégique, car le CEA doit être en mesure de réaliser les armes nucléaires de notre dissuasion. C'est ensuite une nécessité économique car il s'agit de garantir la crédibilité de cette dissuasion en maîtrisant la dépense

publique. Et le schema que vous avez decrit s'inscrit dans ce plan de reequilibrage et de controle de nos finances publiques.

Le projet prévoit effectivement le regroupement à Bruyères-le-Chatel de toutes les installations de la direction des applications militaires situées en région parisienne, et le fort de Vaujours est concerné. Ce fort, qui appartient au patrimoine immobilier du ministère de la défense, fait aujourd'hui l'objet d'analyses portant sur la valorisation et le maintien de l'activité. L'objectif recherché est l'installation d'organismes publics dans l'enceinte du fort. La délégation interministérielle aux restructurations est chargée d'établir la coordination avec toutes les administrations afin que la recherche interministérielle aboutisse. Il est bien évident, monsieur le député, que je vous tiendrai informé de la suite de ces négociations et de ces recherches. Dans l'état actuel des choses, je ne peux donner de piste définitive, mais croyez bien que le fort de Vaujours est au centre de nos préoccupations. M. Charles Cova. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Cova Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1182

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7207

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7516

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 1996